



## **Conseil d'Administration du CCAS Séance du 11 juin 2024 – 15h30**

CCAS – 135 rue des Plesses – 85180 LES SABLES D'OLONNE

### **ORDRE DU JOUR**

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 mai 2024**

#### **00 - INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- Avis rendus par la Commission permanente (aides à la restauration scolaire et secours exceptionnels)

#### **CCAS**

01\_CONTRAT DE PROJET

Présentation du rapport d'activité 2023

#### **LES VALLÉES**

02\_ADHESION AMO VALAE

#### **LES GENETS D'OR**

03\_ADHESION AMO VALAE

#### **LES FLEURS SALINES**

04\_ADHESION AMO VALAE

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Actualités CCAS
- Actualités des établissements



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

OBJET : CCAS – CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET

Délibération n° : D\_2024\_06\_11\_ N°01

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme CANTIN Véronique, Mme HENNO Linda.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

-----  
Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Lors du Conseil d'Administration du mois de mai 2024, il a été acté l'adhésion du CCAS au programme SLIME ainsi que le recrutement d'un agent de catégorie A pendant 18 mois pour permettre au CCAS d'exercer les missions liées à ce programme, par le biais de besoins occasionnels.

Cependant, après analyse, il apparaît plus opportun d'avoir recours à une embauche sous la forme d'un contrat de projet (emploi non permanent). Les missions de ce poste resteront identiques, et la durée du contrat est limitée à 18 mois.

Pour exercer des fonctions correspondantes à la mise en œuvre de ce projet pour une durée maximale de 18 mois, il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le tableau des contrats de projet suivant :

SERVICE	GRADES	FONCTIONS	NOMBRE AGENTS	NOMBRE D'HEURES	ETP Annuel
CCAS	Rédacteur	Eco Médiateur	1		1
		<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>1</b>

Pour rappel, **en adhérant au programme SLIME**, le CCAS peut bénéficier d'**une aide financière qui permet de couvrir jusqu'à 60 % (en 2024) et 50 % (en 2025)** des dépenses de la collectivité (financement CEE), pour l'animation et les diagnostics réalisés.

\* \* \*

*Vu les articles L313-1 et L332-24 du Code Général de la Fonction Publique,*

\* \* \*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'ADOPTER le tableau des emplois pour le contrat de projet indiqué ci-dessus, à compter du 15 juin 2024, et de recruter pour une durée de 18 mois un agent pour exercer les missions d'Eco Médiateur dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif SLIME (lutte contre la précarité énergétique
- D'AUTORISER Madame la Vice-Présidente à procéder au recrutement de l'agent,
- DE FIXER leur rémunération sur la base de l'échelon du grade correspondant à l'emploi occupé, le niveau de qualification et l'expérience professionnelle de l'agent,
- D'INSCRIRE les dépenses au budget du CCAS, selon la nature et les fonctions correspondantes au service d'affectation de l'agent.



Florence PINEAU

  
Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

OBJET : EHPAD LES VALLEES – ADHESION ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE AVEC VALAE  
POUR LES ACHATS ALIMENTAIRES POUR L'ANNEE 2025

Délibération n° : D\_2024\_06\_11\_N°02

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme CANTIN Véronique, Mme HENNO Linda.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

-----  
Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Dans le cadre des achats alimentaires et afin d'être en conformité avec les marchés publics, tout en réalisant des économies, l'établissement est adhérent à VALAE depuis plusieurs années (anciennement PRO CLUB).

Cette centrale d'achat agit en conformité avec le code des marchés publics et propose aux établissements une offre globale et des services spécifiques, dont l'assistance à maître d'ouvrage.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à donner un conseil préalable nécessaire à la préparation et à la passation d'un marché public avec délégation d'un mandat afin que l'assistant à maîtrise d'ouvrage puisse procéder à toutes formalités utiles pour passer le marché pour le compte de l'Adhérent.

Elle consiste à :

- Regrouper les achats des différents adhérents publics afin de proposer un potentiel d'achats plus conséquent aux candidats et envisager d'obtenir de meilleures conditions financières

- Assister les services de l'Adhérent dans la procédure de consultation publique pour les fournitures concernées, conformément au Code de la commande publique.

- Accompagner les représentants de l'Adhérent dans le respect et la bonne exécution de la consultation et des clauses des cahiers des charges administratifs et techniques et ce pendant toute leur durée d'exécution du marché.

Une convention d'adhésion à assistance à maîtrise d'ouvrage est proposée avec les obligations de chacun notamment, pour une durée d'un an, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, ayant pour but de définir les conditions d'exécution du mandat.

Les documents fournis sont :

- La convention d'Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Les estimations d'achats
- La déclaration déterminant la procédure
- Le planning correspondant à cette dite procédure

Les frais d'adhésion à la centrale de référencement VALAE sont d'un montant forfaitaire de 250€ HT soit 300€ TTC.

-----

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion ;
- D'approuver les termes des documents annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser à signer la convention de groupement et tout autre document lié à la prestation de services afin de répondre au code des marchés publics.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – ADHESION ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE AVEC VALAE POUR LES ACHATS ALIMENTAIRES POUR L'ANNEE 2025

Délibération n° : D\_2024\_06\_11\_N°03

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme CANTIN Véronique, Mme HENNO Linda.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

-----  
Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Dans le cadre des achats alimentaires et afin d'être en conformité avec les marchés publics, tout en réalisant des économies, l'établissement est adhérent à VALAE depuis plusieurs années (anciennement PRO CLUB).

Cette centrale d'achat agit en conformité avec le code des marchés publics et propose aux établissements une offre globale et des services spécifiques, dont l'assistance à maître d'ouvrage.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à donner un conseil préalable nécessaire à la préparation et à la passation d'un marché public avec délégation d'un mandat afin que l'assistant à maîtrise d'ouvrage puisse procéder à toutes formalités utiles pour passer le marché pour le compte de l'Adhérent.

Elle consiste à :

- Regrouper les achats des différents adhérents publics afin de proposer un potentiel d'achats plus conséquent aux candidats et envisager d'obtenir de meilleures conditions financières

- Assister les services de l'Adhérent dans la procédure de consultation publique pour les fournitures concernées, conformément au Code de la commande publique.

- Accompagner les représentants de l'Adhérent dans le respect et la bonne exécution de la consultation et des clauses des cahiers des charges administratifs et techniques et ce pendant toute leur durée d'exécution du marché.

Une convention d'adhésion à assistance à maîtrise d'ouvrage est proposée avec les obligations de chacun notamment, pour une durée d'un an, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, ayant pour but de définir les conditions d'exécution du mandat.

Les documents fournis sont :

- La convention d'Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Les estimations d'achats
- La déclaration déterminant la procédure
- Le planning correspondant à cette dite procédure

Les frais d'adhésion à la centrale de référencement VALAE sont d'un montant forfaitaire de 250€ HT soit 300€ TTC.

-----  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion ;
- D'approuver les termes des documents annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser à signer la convention de groupement et tout autre document lié à la prestation de services afin de répondre au code des marchés publics.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES – ADHESION ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE AVEC VALAE POUR LES ACHATS ALIMENTAIRES POUR L'ANNEE 2025

Délibération n° : D\_2024\_06\_11\_N°04

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme CANTIN Véronique, Mme HENNO Linda.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

-----  
Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Dans le cadre des achats alimentaires et afin d'être en conformité avec les marchés publics, tout en réalisant des économies, l'établissement est adhérent à VALAE depuis plusieurs années (anciennement PRO CLUB).

Cette centrale d'achat agit en conformité avec le code des marchés publics et propose aux établissements une offre globale et des services spécifiques, dont l'assistance à maître d'ouvrage.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à donner un conseil préalable nécessaire à la préparation et à la passation d'un marché public avec délégation d'un mandat afin que l'assistant à maîtrise d'ouvrage puisse procéder à toutes formalités utiles pour passer le marché pour le compte de l'Adhérent.

Elle consiste à :

- Regrouper les achats des différents adhérents publics afin de proposer un potentiel d'achats plus conséquent aux candidats et envisager d'obtenir de meilleures conditions financières

- Assister les services de l'Adhérent dans la procédure de consultation publique pour les fournitures concernées, conformément au Code de la commande publique.

- Accompagner les représentants de l'Adhérent dans le respect et la bonne exécution de la consultation et des clauses des cahiers des charges administratifs et techniques et ce pendant toute leur durée d'exécution du marché.

Une convention d'adhésion à assistance à maîtrise d'ouvrage est proposée avec les obligations de chacun notamment, pour une durée d'un an, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, ayant pour but de définir les conditions d'exécution du mandat.

Les documents fournis sont :

- La convention d'Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Les estimations d'achats
- La déclaration déterminant la procédure
- Le planning correspondant à cette dite procédure

Les frais d'adhésion à la centrale de référencement VALAE sont d'un montant forfaitaire de 250€ HT soit 300€ TTC.

-----

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion ;
- D'approuver les termes des documents annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser à signer la convention de groupement et tout autre document lié à la prestation de services afin de répondre au code des marchés publics.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne